



JURISADOM

LES DIFFERENTS SYSTEMES D'EPARGNE SALARIALE EN ENTREPRISE



Public Visé :

Dirigeant, RRH

Prérequis :

Connaissances droit du travail

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Maîtriser les différents systèmes d'épargne salariale au sein de votre entreprise
Appréhender les nouvelles dispositions législatives issues des lois MACRON et PACTE
Mettre en place au sein de votre entreprise les différents systèmes d'épargne salariale

Durée : 2 jours (14h)

Période : Toute au long de l'année

Horaires : A définir avec le client

PROGRAMME

Le nouveau cadre juridique de l'épargne salariale : les lois MACRON et PACTE

Les différents systèmes : participation et intéressement
Dispositifs facultatifs ou obligatoires ?
Pour quels bénéficiaires ?
Les accords collectifs : les rédiger, les négocier et les mettre en place au sein de l'entreprise.
Comment optimiser le forfait social ?
Savoir communiquer auprès des salariés quant à l'épargne salariale

La Participation et l'intéressement

La participation

Le calcul du seuil de 50 salariés
Les règles de la Réserve Spéciale de Participation.
Les cas de débloquages anticipés et d'abondement de l'employeur

L'intéressement

Définition des unités de travail pertinentes
Choix des critères et règles de calcul en adéquation avec les objectifs de l'entreprise
Modalités de conclusion ou de ratification de l'accord - Renégociation des accords

Le régime social et fiscal de la participation et de l'intéressement

Les différents plans d'épargne salariale

PEE, PEI, PER, PERCO, ART 83 : quelles sont les différentes finalités.
Les Nouveaux plans d'épargne retraite introduits par la loi Pacte : le PER individuel, le PERE collectif et le PERE obligatoire
La Mise en place des différents plans et leurs mécanismes d'alimentation.

CET et FCPE

Quels avantages mutuels pour l'entreprise et le salarié ?
Fonctionnement des Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE)
Les supports financiers de l'actionnariat salarié
L'investissement "socialement responsable"
Gestion pilotée du PERCO répondant à l'exigence de la loi Macron

Modalité : Présentiel intra entreprise

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

900 Euros Nets de Taxes/ jour formation

Formatrice diplômée, spécialisée en droit du travail et RH

Moyens pédagogiques

Remise d'un support et accès à un espace pédagogique en ligne

Pédagogie active et participative

Suivi d'exécution

Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Salle de formation équipée

Méthodes d'Evaluation

Evaluation à chaud et à froid à 45 jours

Questionnaire de satisfaction et une attestation individuelle de formation

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

4 rue Marconi 57000 METZ

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

Déclaration d'activité : 41570342857

Code NAF : 8559A